

Semons le changement

Pour la biodiversité – contre les monopoles

Les semences font partie du patrimoine de l'humanité. Elles n'appartiennent pas à une poignée de groupes industriels. C'est pourquoi SWISSAID réclame :

Les systèmes semenciers paysans dans la pratique

Pour préserver leurs semences, nombre de paysan-ne-s d'Amérique latine et d'ailleurs se sont regroupé-e-s en réseaux : les banques de semences communautaires qu'ils ont mises en place servent à conserver et échanger les graines. Ce sont également des lieux d'apprentissage où se transmettent les connaissances sur les innombrables variétés qui existent. Gérées par des gardien-ne-s de semences, ces banques sensibilisent un public plus large, par exemple lors de foires, et s'attellent à mettre en lumière l'importance de la diversité. Ces gardien-ne-s s'engagent également auprès des décideurs-euses politiques afin que les droits des paysan-ne-s à disposer de leurs propres semences soient respectés et appliqués.

SWISSAID dispose d'une expérience de plus de 15 ans dans le secteur des réseaux de semences en Amérique latine.



Davantage d'informations ici :
www.swissaid.ch/fr/semons-le-changement

SWISSAID 

Pas de brevets sur les semences

Pas de réglementations sur les semences dans les accords commerciaux

Pas d'obstacles légaux aux semences paysannes

Le renforcement des droits des paysan-ne-s

Les semences font partie du patrimoine de l'humanité et sont la base de notre alimentation. Malheureusement, les brevets et les lois sur les semences ainsi que la protection des variétés végétales conduisent à une situation de monopole dans les mains de quelques entreprises, mettant en danger la sécurité alimentaire. Pour sauver la biodiversité, il faut mettre un terme à cette monopolisation. C'est pourquoi SWISSAID demande :

Pas de brevets sur les semences

Les semences ne sont pas une invention. Il s'agit d'un travail de développement continu qui s'appuie sur le savoir-faire de milliers de générations. L'Office européen des brevets délivre pourtant des brevets sur des plantes génétiquement modifiées ou issues de méthodes de sélection traditionnelle. Cette pratique doit être stoppée. Par le biais d'une pétition à l'échelle européenne, SWISSAID, ProSpecieRara et d'autres organisations demandent à la Suisse et d'autres pays de convoquer une conférence ministérielle. L'objectif : interdire les brevets sur les semences sélectionnées de manière traditionnelle.

Pas de réglementations sur les semences dans les accords commerciaux

Dans les accords commerciaux bilatéraux, la Suisse contraint ses pays partenaires à introduire des droits de propriété intellectuelle sur les semences. La protection stricte des variétés selon «UPOV 91» interdit aux paysan-ne-s de conserver, échanger ou vendre les semences concernées. Une situation qui pose problèmes aux pays du Sud où la libre circulation des semences est une condition fondamentale des systèmes semenciers dont les paysan-ne-s dépendent.

La Suisse doit renoncer aux directives sur les droits de propriété intellectuelle en matière de semences et laisser les pays partenaires décider librement de leurs propres réglementations.

Pas d'obstacles légaux aux semences paysannes

Dans de nombreux pays, seules les semences enregistrées peuvent être vendues, échangées ou données. Les paysan-ne-s qui échangent ou vendent leurs propres semences sont donc passibles de sanctions, ce qui met en danger leur sécurité alimentaire. SWISSAID s'engage pour une modification des lois afin que la culture, l'échange ou la vente de semences paysannes ne soient plus illégaux et que leurs avantages soient reconnus et encouragés.

Le renforcement des droits des paysan-ne-s

Ces dernières années, au niveau international, il a été possible d'ancrer les droits des paysan-ne-s par le biais de différents traités et déclarations. Leur mise en œuvre fait toutefois encore défaut. SWISSAID s'engage pour que les droits des paysan-ne-s soient effectivement appliqués.

